

Principes communautaires du groupe Flex-N-Gate

Chaque entreprise membre du groupe Flex-N-Gate adhère à des principes élevés de développement communautaire et économique, adaptés à ses domaines d'activité locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Chaque membre adopte des principes communautaires et universels et s'appuie sur le soutien et les conseils d'organisations internationales de renom. Chaque entreprise fait part de ses préférences afin d'établir des relations à long terme (commerciales et autres) avec d'autres sociétés qui partagent leur point de vue sur l'importance de ces principes et qui s'efforcent de les mettre en œuvre. Les déclarations suivantes constituent les principaux piliers de chacun des engagements continus de l'entreprise.

- ✓ Le travail des enfants est interdit, tout comme l'emploi de travailleurs en dessous de l'âge minimum légal.
- ✓ Les salaires et les avantages des employés sont conformes aux réglementations et aux pratiques en vigueur dans le secteur ainsi qu'aux contrats de travail applicables. Les salaires et les avantages sociaux sont établis de manière équitable et suffisante pour couvrir les besoins essentiels et permettre un niveau de vie décent pour les travailleurs et les membres de leur famille. Chaque entreprise respecte les salaires minimums, la rémunération des heures supplémentaires, les congés pour raison médicale et les avantages prescrits par le gouvernement.
- ✓ Les heures de travail respectent les lois, les réglementations et les contrats de travail applicables.
- ✓ L'esclavage moderne, la servitude, le travail forcé et la traite des êtres humains sont interdits. Dans de telles circonstances, les travailleurs peuvent mettre fin à leur emploi sans pénalité.
- ✓ Les candidats à un emploi et les employés :
 - doivent être recrutés selon des méthodes équitables et transparentes, dans le respect des droits de l'homme ;
 - doivent être embauchés selon des pratiques de recrutement éthiques et légales ;
 - doivent avoir une compréhension claire de la nature de leur travail ;
 - ne doivent pas payer ou être invités à payer des frais de recrutement ; et
 - ne doivent jamais se faire confisquer, détruire ou dissimuler leurs passeports ou d'autres documents d'identité délivrés par le gouvernement.
- ✓ Chaque entreprise respecte la liberté d'association de ses salariés.

- ✓ Chaque membre a une tolérance zéro pour :
 - le harcèlement ou toute violence verbale, émotionnelle, sexuelle, psychologique ou physique ; et
 - la discrimination.
- ✓ Les employés de chaque entreprise bénéficieront d'un traitement égal au travail, sans tenir compte des caractéristiques personnelles, y compris le sexe, la couleur de peau, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, les biens, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
- ✓ Chaque entreprise respecte les droits des employés de tous les genres de bénéficier d'un environnement de travail sûr et positif et prendra des mesures favorables à l'égalité des chances en matière d'emploi, la rémunération et le développement de carrière.
- ✓ Chaque employé aura la possibilité d'améliorer son éducation et sa formation personnelles et de contribuer de manière significative à notre succès et à notre croissance.
- ✓ Chaque entreprise accorde une grande importance aux principes de diversité, d'équité et d'inclusion.
- ✓ Chaque entreprise reconnaît et respecte les droits des peuples autochtones et aborigènes, des minorités et des travailleurs migrants.
- ✓ Chaque membre respecte les droits liés aux terres, aux forêts et à l'eau et évite les expulsions forcées.
- ✓ Tout recours aux forces de sécurité dans chaque entreprise membre sera adapté aux besoins, conforme à toutes les lois applicables, respectera les droits de l'homme et sera conduit de manière éthique.
- ✓ Chaque entreprise s'efforce en permanence de fournir des produits et des services sûrs et réduira de manière persistante et éliminera - dans la mesure du possible - l'utilisation, la fabrication ou la vente de produits et de services qui peuvent nuire à l'environnement, à la santé ou à la sécurité.